



Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne
Province de Québec
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne,

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté lors de sa séance tenue le 10 août 2026 le règlement suivant :

« *Règlement numéro 315-26 modifiant le plan d'urbanisme numéro 182-14 afin d'agrandir l'affectation mixte* »;

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi ;

Que ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité situé au 80, rue Principale Sainte-Christine-d'Auvergne, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, ainsi que sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : www.sca.quebec.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, CE 2 OCTOBRE 2026.

Stéphane Genois
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifiée sous mon serment d'office, avoir publié le 2 octobre 2026 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 2 octobre 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

Mélanie Bourgeois
Adjointe à la direction et assistante-greffière